



Problemes avec un huissier

Par **saltadora**, le **11/07/2014** à **12:16**

Bonjour, j'ai besoin d'aide !!!!!URGENT je suis désespérée

je voudrais savoir si l'huissier au quel je règle tout les mois peut encore me rajouter tout les mois des intérêts et que je ne soit pas au courant car je n'ai plus jamais reçu de courrier de leurs par pour m'avertir de ces montants supplémentaires: je m'explique

je règle tout les mois un montant défini au près de cet huissier un chèque impayé au quel ils ont déjà rajouter intérêts acquis au taux annuel de 5.71% frais exécutoire droit de recouvrement frais de la présente procédure et coût de l'acte j'arrive à la fin et je demande à régler le solde et là on me dit vous avez encore 72 euros en plus à régler ont ils le droit car à ce rythme je paye deux fois le montant du chèque

TS MERCI DE VOTRE AIDER j'en peux plus

Par **domat**, le **11/07/2014** à **16:01**

bjr,

si vous avez fait l'objet d'une condamnation à payer votre dette par un tribunal, l'huissier mandaté par votre créancier peut vous prélever des intérêts sur la somme restant due ainsi que des frais de recouvrement, le remboursement du capital n'intervenant qu'en dernier lieu. d'ailleurs il arrive que si les remboursements sont trop faibles par rapport à la dette, la dette n'est jamais remboursée.

cdt